

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING. Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Pascale ETIENNE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 8 mars 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 8 mars 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Danielle TODESCO en date du 11 mars 2024

Claire MARCHAND donne procuration à Cyril GRANGER en date du 11 mars 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 11 mars 2024

Absente : Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Anca VORONIN

Objet : Subvention au comité de jumelage – exercice 2024

Délibération 2024 - 26

Les associations présentes sur le territoire communal constituent des acteurs incontournables du lien social et du bien vivre ensemble. Elles contribuent au rayonnement de la Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé, de la citoyenneté, de la prise en compte du handicap...

Depuis 2020, et dans un contexte sanitaire très difficile, la municipalité a décidé d'apporter un soutien financier et matériel fort à son tissu associatif.

Dans le contexte inflationniste actuel, la municipalité a décidé de poursuivre ce soutien aux associations panazolaises malgré des contraintes budgétaires.

Ainsi, la municipalité entend faire en sorte que les activités culturelles, socioculturelles et sportives puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Après avoir voté les subventions allouées à la majeure partie des associations panazolaises, certaines d'entre elles méritent de faire l'objet d'un vote isolé en raison de la qualité de membres des organes de direction de ces associations de certains conseillers municipaux.

Aussi, la municipalité ayant fait le choix de l'éthique et de la transparence, les élus concernés ne devront pas prendre part au vote et s'abstenir de toute intervention durant les débats.

En l'espèce, les élus suivants sont concernés par cette situation, étant eux-mêmes membres actifs du Comité de Jumelage :

- Jean DARDENNE
- Lucile VALADAS
- Jacques BERNIS
- Laurence PIPERS
- Anca VORONIN
- Pascale ETIENNE
- Laurent CHASSAT
- Emilio ZABALETA
- Cyril GRANGER

Il convient alors de délibérer sans que ces élus ne participent ni au débat, ni au vote.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Budget Primitif 2024 de la Ville ;

VU la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'association Comité de Jumelage ;

CONSIDÉRANT la qualité de MM. Jean DARDENNE, Jacques BERNIS, Laurent CHASSAT, Emilio ZABALETA, Cyril GRANGER et Mmes Lucile VALADAS, Anca VORONIN, Pascale ETIENNE, Laurence PIPERS au sein de cette association ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner cette association dans ses activités ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

(les élus susnommés n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 13 200 € à ladite association ;

- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 14 mars 2024

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 19/03/2024

Publié ou notifié

20/03/2024

Le Maire
Fabien DOUCET



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB26** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **14/03/2024**

Objet : **Subvention au comité de Jumelage - exercice 2024**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **19/03/2024** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **Délib 26 - Subvention au comité de jumelage exercice 2024.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20240314-DELIB26-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **19/03/2024**